

Affichage des prix

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après

VENTE

Rémunération forfaitaire de 5.000 €uros TTC sur la part inférieure ou égale à 50.000 €uros, de 8.000 €uros si le Prix net Vendeur est compris entre 50.001 €uros et 100.000 €uros, et de 10.000 €uros si le prix net vendeur est compris entre 100.001 et 150.000 €uros

7% TTC sur la part comprise entre 150.001 €uros et 200.000 €uros

6% TTC sur la part comprise entre 200.001 €uros et 300.000 €uros

5% TTC sur la part excédent 300.001 €uros

BAREME HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX MEUBLES OU NON A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE OU MIXTE – AUTRE BAIL

Honoraires à la charge du bailleur

Visite(s) – Constitution dossier – Rédaction du bail : 12 €TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 €TTC par mètre carré de surface habitable

Honoraires plafonnés à la charge du locataire

Visite(s) – Constitution dossier – Rédaction du bail : 12 €TTC par mètre carré de surface habitable

Etat des lieux d'entrée : 3 €TTC par mètre carré de surface habitable

Locaux commerciaux

Rémunération de 30% TTC du loyer annuel HT HC

Autre bail (parking, cave...)

15%TTC du loyer annuel charges comprises, à la charge du locataire ou partagé selon le choix du bailleur, comprenant la négociation, les visites, constitution du dossier, rédaction de bail, d'acte de caution & état des lieux d'entrée